



Fiche d'information sur la coopération avec les services de psychiatrie

Introduction

Les services psychiatriques sont des interlocuteurs importants lorsque les personnes atteintes de troubles psychiques veulent vivre en autonomie. Ce document sert de vue d'ensemble des différents services psychiatriques et de la façon de coopérer avec eux. Le regroupement peut aider les expert-e-s, les proches et les institutions sociales à trouver la bonne prestation. En principe, il est recommandé de consulter au préalable le médecin de famille ou le psychiatre traitant.

Services d'aide et de soins à domicile et psychiatrie

Les services d'aide et de soins à domicile proposent des soins médicaux à domicile. Les organisations des services d'aide et de soins à domicile favorisent l'approvisionnement en médicaments, aident aux soins quotidiens et au soin des plaies. Elles surveillent également l'état de santé général à domicile. L'accent est mis sur la stabilité de la vie quotidienne et les soins ambulatoires. Si nécessaire, les employé-e-s des services d'aide et de soins à domicile organisent une visite médicale ou fournissent une aide ménagère.

Les services d'aide et de soins psychiatriques à domicile offrent une assistance professionnelle pour les personnes atteintes de troubles psychiques et leurs impacts sur divers domaines de la vie. Ils conseillent et assurent la médiation en matière de santé mentale et accompagnent dans les situations de crise. Les organisations individuelles des services d'aide et de soins à domicile offrent également des conseils sur les questions sociales. Elles apportent un soutien face aux problèmes quotidiens et dans le développement d'une structure quotidienne et hebdomadaire.

Recherche et inscription

Il convient de faire une recherche sur Internet avec les termes « spitex », « psychiatrie spitex » suivis du canton de domicile. Les différentes organisations des services d'aide et de soins à domicile proposent souvent et volontiers des prestations diverses. Visiter le site internet ou téléphoner vous permettra d'en savoir plus sur la prestation. L'inscription se fait via un formulaire de contact ou par téléphone. Les services d'aide et de soins à domicile procèdent ensuite à une évaluation des besoins et du financement.

Financement

Les prestations des services d'aide et de soins à domicile doivent être prescrites par un médecin pour pouvoir être prises en charge par la caisse d'assurance maladie. Selon les cantons, outre la franchise et la quote-part, la patiente ou le patient doit également prendre en charge une partie.

Traitement à domicile

On a recours au traitement à domicile lorsqu'un séjour hospitalier n'est pas possible pour diverses raisons, telles que des responsabilités familiales. Il s'agit de soins particuliers financés par l'hôpital ou la clinique. Le traitement à domicile peut convenir aux personnes en crise qui ne peuvent ou ne veulent pas quitter



leur environnement familial¹. Un traitement à domicile est rendu possible sur la base de divers critères d'inclusion ou d'exclusion précis. Par exemple, il n'est proposé que pour certains diagnostics ou dans des lieux de résidence définis.

Recherche et inscription

Les cliniques psychiatriques proposent des soins à domicile. Vous pouvez vous informer auprès de la clinique psychiatrique la plus proche ou d'un-e psychiatre. L'admission aux soins à domicile se fait par le biais de la clinique ou via un-e psychiatre.

Financement

Selon les cantons, les soins à domicile sont pris en charge par la caisse d'assurance maladie ou le canton. Les prestations sont souvent prises en charge de manière mixte avec des dons et de l'argent de la fondation ainsi que par l'autofinancement.

Soins psychiatriques ambulatoires

En plus des séjours hospitaliers, les cliniques psychiatriques proposent également des services ambulatoires. Ces prestations s'adressent aux personnes qui souhaitent bénéficier des prestations thérapeutiques et de loisirs habituelles de la psychiatrie certains jours de la semaine. En règle générale, on vient en soins ambulatoires pendant une demi-journée ou une journée entière, en participant à des activités de groupe, sportives, artistiques et de conseil. Ces soins ambulatoires conviennent aux personnes qui n'ont pas besoin d'un traitement hospitalier. Ils peuvent également s'avérer être un bon choix pour les personnes atteintes de troubles psychiques qui vivent en autonomie². Ils facilitent la structure quotidienne et hebdomadaire ainsi que les contacts sociaux.

Recherche et inscription

Une recherche sur Internet avec le terme « soins psychiatriques ambulatoires » suivi du canton de domicile renvoie aux prestations de la région. Une lettre de référence ou un formulaire d'inscription est généralement disponible sur le site internet de la clinique psychiatrique ou des soins ambulatoires concernés. Après une première inscription, un entretien a lieu, auquel des proches et d'autres personnes peuvent également participer.

Financement

Les soins psychiatriques ambulatoires sont pris en charge de manière mixte par les caisses d'assurance maladie et les cliniques psychiatriques. Si nécessaire, une ordonnance d'un médecin est requise.

¹ Home Treatment, SRO, 2022

² Tagesstationäre Angebote, UPD, 2022

